

PROGRAMME DE FORMATION B /B78 REMC

ARRETE:

Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

OBJECTIF:

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie B et la matrice GDE.

• Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à la conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS:

-- Avoir 17 ans minimum (sans limite d'âge) Age minimum requis pour déposer le dossier 02 à l'enregistrement ANTS.
- Etre motivé par l'**apprentissage de la conduite**.

LES INTERVENANTS:

- Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R et TITRE PRO ECSR) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité.
- Responsable pédagogique : Annabel Ristat Thiel la présidente de l'établissement de conduite.

DUREE DE LA FORMATION:

Elle est composée :

- Une première phase de formation initiale de type théorique (code). Possibilité de s'entraîner de 6 mois à 1 an suivant le contrat de formation.
- Une seconde phase de formation initiale de type pratique (conduite) 20H minimum en boîte manuelle, ou 13H minimum Boîte automatique (avec la possibilité d'effectuer 5H maximum en Boîte manuelle ou 3H en boîte automatique sur simulateur)

La durée sera aussi en fonction de l'évaluation de départ obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière) effectuée avant la signature du contrat et validée par les deux parties.

PROGRAMME:

Une formation théorique de préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code ou stage code.

Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Le programme détaillé au verso.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES:

Pédagogie :

- Méthodes et techniques adaptées aux adultes.

Moyens et outils :

- Salle chauffée avec chaises.
- Virtuel'box reprenant les thèmes de l'ETG diffusés par un vidéos projecteur avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant.

- Outils pédagogiques et réglementaires.
- Documentation professionnelle.

Véhicules :

- Véhicules à double commande de la catégorie B (Renault Capture pour la formation boîte manuelle et BMW Série 1 pour la formation boîte automatique ou tout autre marque de véhicule auto-école) assurés, entretenus et mis à disposition.

EFFECTIFS EN CONDUITE:

- 1 élève par véhicule lors de la leçon.
Possibilité d'être en binôme lors de préparation au permis, ou en écoute pédagogique (non facturée)

HORAIRES ET JOURS:

- Les horaires de formation seront à déterminer avec l'établissement.

LIEU DE LA FORMATION:

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

DIPLOME VISE:

- Catégorie B du permis de conduire.

EXAMEN:

Théorique :

- L'âge minimum requis pour passer E.T.G (Epreuve Théorique Générale) est de 17 ans.
- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins 5 ans.

Pratique :

- L'âge minimum requis pour passer l'épreuve pratique est de 18 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, des aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.



Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- b. Entre, s'installer au poste de conduite et en sortir
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- d. Démarrer et s'arrêter
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- f. Utiliser la boîte de vitesses
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- h. Regarder autour de soi et avertir
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- c. Adapter l'allure aux situations
- d. Tourner à droite et à gauche en agglomération
- e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- b. Croiser, dépasser, être dépassé
- c. Passer des virages et conduire en déclivité
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome
- b. Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie
- c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer
- d. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- e. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- f. Pratiquer l'écoconduite

